

N° Contrat :

CONTRAT DE DOMICILIATION DE SERVICES

Entre les soussignés :

La société DO.SERVAL, au capital de 100 000.00 D.A., ayant son siège social 02, Rue Slimane Mekaoui, EL MOURADIA, ALGER, immatriculée au RCS sous le numéro 0974030 B 06,
Représentée à l'effet par sa gérante en exercice Madame MEHDI Nadia,

Le domiciliataire,
D'une part,

Nom Société :	
Prénom et Nom du Responsable :	
Adresse du Siège Social :	
Code Postal :	Ville
N° RC :	
Téléphone :	Mobile :
Fax :	Email :
ACTIVITE DE LA SOCIETE :	
.....	
.....	

L'entreprise domiciliée,

D'autre part,

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE I : Objet :

Le Domiciliataire met à la disposition du Domicilié différents services correspondants aux activités administratives et commerciales exercées dans un bureau de liaison.

ARTICLE II : Prestations :

Les différents services sont payables par virement sur le compte B.D.L. N° 005 00111 400 2066640 85 dès réception de la facturation. Les services Do.serval seront opérationnels dès réception du récépissé de paiement.

ARTICLE III : Obligation du Domiciliataire :

DO.SERVAL s'engage :

- A ne communiquer aucun renseignements confidentiels concernant la société Domiciliée sans son accord.
- A ne pas représenter deux sociétés concurrentes.
- A effectuer les services proposés dans le respect des délais.

ARTICLE IV : Obligation du Domicilié :

Le Domicilié s'engage :

- A fournir tout document permettant de justifier son identité et son siège social.
- Mettre à la disposition de DO.SERVAL les documents demandés nécessaires au bon suivi des dossiers au moins 48 heures avant la date limite de dépôt des offres.
- Tenir informé DO.SERVAL de tout changement relatif a sa forme juridique, et à son objet, ainsi qu'au nom et au domicile personnel des personnes ayant le pouvoir générale de l'engager.
- Donner mandat au domiciliataire pour le représenter en Algérie.

ARTICLE V : Résiliation :

La résiliation du présent contrat sera notifiée par l'une ou l'autre des parties par simple fax, 15 jours avant le terme fixé, ou par simple arrêt des paiements.

ARTICLE VI : Litige

Tout litige pouvant survenir entre les deux parties à l'occasion de l'exécution du présent contrat devra être porté devant de tribunal compétent d'Alger.

Fait à _____, le _____

Pour DO.SERVAL
domiciliée

Pour _____ l'entreprise

“ Lu et Approuvé”
Cachet signature

FORMULE DE CONTRAT CHOISI : (mettre une croix dans la case correspondante, date, cachet, signature)

DESIGNATION		X
ABONNEMENT MENSUEL	25 500.00 DZD	
ABONNEMENT TRIMESTRIEL	71 700.00 DZD	
ABONNEMENT SEMESTRIEL	136 500.00 DZD	

DESIGNATION		X	DIVERS
Permanence Téléphonique Personnalisée	5000.00DZD /Mois		
Recherche Hebdomadaire d'Appels d'Offre	4500.00DZD /Mois		
Retrait Cahier des Charges (max 50 Km autour d'Alger)	1200.00DZD/retrait		
Kilomètres supplémentaires :	15 DZD /Km		
Saisie des Offres Techniques et Commerciales	200 DZD /Page		
Dépôts des Offres (maximum 50 Km autour d'Alger)	1200 DZD /dépôt		
Kilomètres supplémentaires :	15 DZD /Km		
Assistance Personnalisée lors des ouvertures de plis	1500 DZD /l'Offre		
Saisie de Courriers, Devis, Factures	200 DZD /page		
Photocopie	3,50 DZD /page		
Emission Appel Algérie	3 DZD /appel		
Emission Appel France	30 DZD /appel		
Emission Fax Algérie	4,50 DZD /envoi		
Emission Fax France	7,50 DZD /envoi		
Prospection par Téléphone			
Gestion d'Agenda			
Elaboration d'une Fichier Client			
Aide à la création Demande de devis			

***TOUS NOS TARIFS SONT PRESENTES EN HORS TAXES**